

COTATIONS DES CONCOURS DE NIVEAU C

Sur instruction du cabinet du Ministre en charge de la fonction publique, du 22 novembre 2016, il appert que la cotation à prendre en compte pour la correction des épreuves des concours de niveau C est la suivante (voir tableaux ci-dessous).

Ces cotations annulent celles annoncées dans les programmes.

Les cotations valides seront précisées de nouveau lors du discours de l'épreuve et dans les résultats de ces épreuves aux agents.

Métiers 60, 67 et 68

Epreuve de connaissances :

Réponse correcte	+3
Réponse fausse ou + d'une réponse	-1
Absence de réponse	0

Métier 73 quater

Epreuve générale :

Mises en situation	Réponse correcte	+3
	Réponse fausse ou + d'une réponse	-1
	Absence de réponse	-1
Dossier de lecture	Réponse correcte	+3
	Réponse fausse ou + d'une réponse	-1
	Absence de réponse	0
Question ouverte	Correction manuelle (2 correcteurs par copie avec grille d'évaluation)	Fond, forme et orthographe

Epreuve de connaissances :

Réponse correcte	+3
Réponse fausse ou + d'une réponse	-1
Absence de réponse	0